



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 1999
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente et unième session

29 février-3 mars 2000

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : autres statistiques économiques

(Groupes d'étude sur les statistiques économiques

et Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix)

Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique une note sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, établie par le Bureau international du travail (qui assure le secrétariat du Groupe de travail), qui figure en annexe. Ce document est communiqué à la Commission en réponse à la demande formulée par celle-ci à sa trentième session¹.

Action de la Commission

2. Il est demandé à la Commission de donner son avis concernant les activités du Groupe de travail dont il est rendu compte dans la note du Bureau international du Travail.

Note

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4 (E/1999/24)*, chap. I.B.

* E/CN.3/2000/1.

Annexe

Activités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

1. Le mandat du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix a été présenté à la Commission de statistique à sa trentième session (E/CN.3/1999/7/Add.1).

2. Le domaine de compétence du Groupe de travail a fait l'objet d'un long débat au moment de la création de celui-ci : Serait-il limité à l'indice des prix à la consommation (IPC) ou devrait-on l'élargir à d'autres indices des prix, en particulier à l'indice des prix à la production, thème qui intéresse le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale? Il a été décidé que le mandat du Groupe de travail couvrirait en principe toutes les statistiques des prix et que la révision du *Manuel des indices des prix à la consommation*^a de l'Organisation internationale du Travail et l'élaboration du manuel sur l'indice des prix à la production auraient lieu séparément mais de façon coordonnée, la coordination étant assurée au moyen d'un plan général harmonisé des deux manuels et de nombreux renvois, le cas échéant.

3. Depuis la trentième session de la Commission de statistique, le Groupe de travail a tenu deux réunions, à Genève, en février et novembre 1999. On peut se procurer les rapports de ces réunions en les demandant au secrétariat du Groupe.

4. Un groupe technique d'experts travaillant sur l'indice des prix à la consommation a été créé et a tenu sa première réunion en février 1999. Il s'est réuni à nouveau en novembre 1999, au cours de la réunion commune CEE/OIT sur l'indice des prix à la consommation, tenue à Genève. La CEE et l'OIT assurent le secrétariat de ce groupe technique.

5. Le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix a tenu une session extraordinaire consacrée à la révision du *Manuel* de l'OIT au cours de sa réunion tenue à Reykjavik (Islande) du 25 au 27 août 1999. Il a été informé des procédures à suivre pour la révision du *Manuel* et un plan général lui a été présenté. Le Groupe de travail a saisi cette occasion pour tenir une réunion officielle.

6. Un groupe technique d'experts travaillant sur l'indice des prix à la production a été constitué avec la coordination du FMI. Son travail se déroule en corrélation avec celui du groupe technique d'experts chargé de l'indice des prix à la consommation afin que les deux manuels soient harmonisés du point de vue de l'organisation, des notions et de

la terminologie. Le groupe technique chargé de l'indice des prix à la production a tenu sa première réunion immédiatement après celle de l'autre groupe technique, au cours de la réunion commune CEE/OIT sur l'indice des prix à la consommation, tenue à Genève en novembre 1999. Le manuel international le plus récent sur les prix à la production a été publié par l'Organisation des Nations Unies en 1979^b.

7. Un groupe de référence a été créé pour le groupe technique d'experts chargé de l'indice des prix à la consommation afin d'assurer que le processus de révision ait une base diversifiée et prenne en compte toutes les préoccupations régionales.

8. La révision des deux manuels est en cours, après un accord sur un plan général commun et sur la libre circulation des informations et des textes pertinents entre les deux groupes techniques. La rédaction de la version préliminaire des chapitres a commencé et des procédures ont été établies pour la mise en forme définitive. On espère qu'une première version du manuel révisé sera prête d'ici au printemps 2001.

Notes

^a Genève, 1989.

^b *Manuel d'indices des prix à la production pour les biens industriels*, études statistiques, série M, No 66 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 79.XVII.11).